



Lyon, le 7 novembre 2022

Professeure Sylvie ERPELDINGER,
Coordonnatrice du DES de
médecine générale

Professeur Christian DUPRAZ,
Coordonnateur adjoint
Responsable des stages

**A l'attention des Étudiants de 3^e cycle de
médecine générale**

**Copie aux Maîtres de stage
Universitaires ambulatoires et hospitaliers**

Nathalie GRAS
Assistante administrative

Collège universitaire de médecine générale
8 avenue Rockefeller
69373 LYON Cedex 08
FRANCE
33 (0)4 78 77 72 86
dmg.cumg@univ-lyon1.fr

Madame, Monsieur,

L'équipe du CUMG souhaite vous préciser **la procédure des choix de stage** par les étudiants en formation, en 3^e cycle de médecine générale, et la possibilité d'une demande de fléchage de poste.

Chaque semestre, les étudiants choisissent leurs stages, ambulatoires (stage praticien niveau 1 et 2) comme hospitaliers, en fonction de leur rang de classement, et selon leur semestre de 3^e cycle.

Certains d'entre eux font une demande de fléchage pour des raisons qui les concernent (à envoyer à dmg.cumg@univ-lyon1.fr). Le coordonnateur local du DES et la commission des stages (CDS) étudient chaque demande. Ses membres sont des représentants du CUMG, des étudiants (SyReL) et des MSU (CLGE). Une réponse est adressée à chaque étudiant demandeur. Ces stages dits « fléchés » sont clairement identifiés sur la liste du choix général. La liste des stages fléchés, une fois constituée pour le semestre considéré, est transmise à l'ARS qui l'officialise.

Les conditions de fléchage pour les stages ambulatoires comme hospitaliers sont :

- Raisons de santé de l'étudiant après avis écrit du médecin du travail de l'Université ou des HCL : **date limite d'envoi de la demande = 15 janvier 2023**. Si un problème de santé intervenait au-delà de cette date, en informer immédiatement le CUMG pour que le coordonnateur puisse intervenir avant la COP (début mars 2023).
- Projet personnel engageant (par exemple, sportif de haut niveau...) argumenté et agréé par la commission des stages : **date limite d'envoi de la demande = 15 janvier 2023**.
- Pour le SP2 : les étudiants en formation en dernière année (5^e ou 6^e semestre), qui sont titulaires d'un contrat CESP, ou engagés dans un projet professionnel fort avec lettre de motivation et justificatifs clairs et établis (projet précis, lieu exact d'installation, accord écrit des futurs associés et/ou acquisition des locaux) : **date limite d'envoi de la demande = 15 janvier 2023**.

Cette procédure est transparente. Le coordonnateur et la commission veillent particulièrement à ce qu'elle le demeure.

Elle sera rappelée chaque semestre de manière à ce que chacun, si concerné, puisse la mettre en œuvre dans des limites de temps prévues. Au-delà, seules seront prises en compte les demandes en lien avec une pathologie intercurrente.

Les étudiants bénéficiant d'un stage fléché avertiront personnellement les MSU concernés, après le choix. Enfin, tout terrain de stage ne peut être fléché deux semestres de suite.

Bien cordialement,



Pre Sylvie ERPELDINGER

Pr Christian DUPRAZ

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CRÉER
PARTAGER